

**SANTÉ**

La distribution de masques prolongée !

À la suite de la distribution de deux masques de protection grand public dans chaque boîte aux lettres de la commune, la ville d'Aubagne a décidé de distribuer de nouveaux masques en tissu lavables et homologués aux normes AFNOR jusqu'au vendredi 29 mai.

Publié le 25 mai 2020

Où récupérer les masques ?

Rendez-vous au **théâtre Comœdia - 13 cours Maréchal Foch**.

Quelles sont les modalités de retrait ?

Lors du retrait, il faut présenter :

- 1 / une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire
- 2 / un justificatif de domicile (avis d'imposition, taxe d'habitation, facture EDF...)
- 3 / un livret de famille pour les enfants du foyer

Quand récupérer les masques ?



Du mardi 26 au vendredi 29 mai, de 9h à 18h.



Pour le confort, il est conseillé qu'**une seule personne par foyer** vienne récupérer les masques.

Pour toute information complémentaire, contactez le **04 42 18 19 88**